

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Alexandre GAUTHIER, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 23 février 2024.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENDFREUND, M. Mehdi MONNIER, Mme Brigitte JACQUEMIN, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

Mme Alixia BEAUTÉ avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
M. Bernard LACHAMBRE
M. Eric LANÇON avec pouvoir à Mme Sidonie MARCHAL

Etait absente :

Mme Marie-Noëlle BIGUINET

Secrétaire de séance :

Mme Priscilla BORGERHOFF

OBJET

**ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE – MARCHE N°2021-087 –
AUGMENTATION DE LA PRIME – AVENANT**

Cette délibération a été affichée le : 6 mars 2024

**ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE – MARCHÉ N°2021-087 –
AUGMENTATION DE LA PRIME – AVENANT**

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, la Ville a souscrit un contrat d'assurance Flotte Automobile (marché n° 2021-087) avec le groupe Altima Courtage (subrogée par SMACL Assurances SA depuis 1er janvier 2023), pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2022 et moyennant une prime annuelle de 55 911,97€°HT soient 64 220,46 € TTC.

Le 8 décembre 2023, un courrier de la SMACL a informé la Ville d'une majoration tarifaire pour l'année 2024 de 15 % sur le montant HT décomposée comme suit :

- 7 % justifiés selon le groupe par la multiplication, au niveau national, d'événements exceptionnels (risques climatiques, risques sociaux, ...) et le poids croissant d'une sinistralité récurrente (incivilités, incendies criminels ...) dont les collectivités territoriales sont les premières victimes.
- Une évolution de l'indice « Sécurité et réparation automobile » de + 7,99 % applicable au marché dans le cadre de la révision de prix.

La prime annuelle atteindrait donc 69 869,26 € HT, soit 80 596,46 € TTC à compter du 01 janvier 2024.

En cas de refus de cette majoration, la compagnie propose de résilier le contrat au 31 décembre 2024.

Il est à rappeler que le code des assurances permet à l'assureur de résilier unilatéralement le contrat à l'expiration d'un délai d'un an (article L113-12) ainsi qu'en cas d'évolution du risque (article L113-4).

Les marchés d'assurance font donc figure d'exception parmi les contrats publics, pour lesquels le droit de résiliation unilatérale n'appartient en droit qu'à la personne publique pour un motif légitime.

Dans le cas où la Ville déciderait de résilier le marché, un nouvel appel d'offre devrait être lancé. Et dans ce contexte inflationniste, le risque de supporter une prime annuelle plus importante que le coût de la majoration est probable.

La relance d'une mise en concurrence présente aussi le risque de n'avoir aucun candidat dans un contexte national où les assureurs se désengagent de plus en plus vis-à-vis des collectivités territoriales, du fait des risques climatiques, de l'inflation et des émeutes.

En effet, de plus en plus de collectivités ne parviennent plus à assurer leurs biens et flottes.

Après avis de la commission compétente et de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant du marché 2021-087 Assurance « Flotte automobile » majorant la prime de 15 % annuellement.

Décision du Conseil Municipal

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 6 mars 2024



VILLE DE MONTBELIARD
SERVICE ADMINISTRATION
GENERALE
RUE DE L'HOTEL DE VILLE-BP 95287
25205 MONTBELIARD CEDEX

Indice SRA en vigueur : 138,40
Assuré n° : 31465/B
Police n° : 3040-04

VEHICULES A MOTEUR

AVENANT « EVOLUTION TARIFAIRE »

La multiplication d'événements exceptionnels (risques climatiques, risques sociaux, ...) et le poids croissant d'une sinistralité récurrente (incivilités, incendies criminels ...) dont les collectivités territoriales sont les premières victimes ont contraint le Conseil d'Administration de SMACL SA à prendre la décision d'une évolution tarifaire sur la branche « Véhicules à Moteur » de 15 % (y compris l'évolution indiciaire SRA de + 7,99 %).

Fait à Niort, le 8 décembre 2023

Pour la Personne Morale,

Pour SMACL SA,


SMACL ASSURANCES SA
Entreprise régie par le Code
des assurances
Immatriculée au RCS
de Niort N° 833 817 224
Serge SOKA
141, avenue Salvador Allende
25200 NIORT
Catherine PILOT
Responsable du Pôle PM Droit Public - GVC



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)



SMACL ASSURANCES SA - Société anonyme au capital de 260 071 379,48 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 833817224. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT Cedex 9.

